



## Je veux me former, comment faire ? L'anticipation est la clé de la réussite

Juin 2025

### Je suis salarié

En accord avec mon employeur, je contacte les OPCO (opérateurs de compétence) qui m'aident à **monter les dossiers de financements et de maintien de salaire**.

Dans le domaine maritime, il en existe deux :

- **OCAPIAT** : organisateur de compétence (pêche, conchyliculture, pêche à pied)  
<https://www.ocapiat.fr/>
- **OPCO mobilité** : commerce, activité portuaire, lamanage, transport à passager  
<https://www.opcomobilites.fr/>

### Je ne suis pas salarié

Je m'inscris à France Travail.

Je sollicite mon conseiller emploi pour m'aider à financer ma formation.



**Les frais relatifs à la formation à l'indemnisation peuvent être financés** par le biais du compte personnel de formation (CPF), la Région, les OPCO, l'employeur, l'autofinancement ...

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>



Reprendre une formation peut sembler compliqué, faites-vous accompagner. Quel que soit votre projet, **n'hésitez pas à contacter un conseiller en évolution professionnelle**. <https://avenir-actifs.org/> ou une association du domaine maritime (ex : La Touline ou Cap Avenir en Bretagne)



N'oubliez pas **les frais annexes à la formation**  
(frais de déplacements, double hébergements, nourriture, etc.).

**En cas de difficultés, des solutions peuvent exister.**

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

